

Loi n° 34 - 2022 du 16 août 2022  
autorisant la ratification de la convention entre le Gouvernement de la République du Rwanda et le Gouvernement de la République du Congo pour l'élimination de la double imposition concernant les impôts sur le revenu et de la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

**Article premier :** Est autorisée la ratification de la convention entre le Gouvernement de la République du Rwanda et le Gouvernement de la République du Congo pour l'élimination de la double imposition concernant les impôts sur le revenu et de la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales, dont le texte est annexé à la présente loi.

**Article 2 :** La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le  16 août 2022

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,


Le Premier ministre,  
chef du Gouvernement,

  
Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre de la coopération internationale et  
de la promotion du partenariat public-privé,

  
Denis Christel SASSOU NGUESSO.-

Le ministre des affaires étrangères, de la  
francophonie et des Congolais de l'étranger,

  
Jean-Claude GAKOSSO.-

Le ministre des finances, du budget et du  
portefeuille public,

  
Rigobert Roger ANDELY.-